

**rapport
annuel
2011**

Sommaire

2 Mission – **3** Message du président – **4** Conseil d'administration – **5** Message du directeur général – **6 et 7** Rapport du comité des éleveurs de dindon – **8 et 9** Contingentement – **11 à 13** Affaires économiques et programmes – **14** Salubrité à la ferme et soins aux animaux – **15** Protection de l'environnement – **16** Gestion de l'offre et négociations à l'OMC – **17** Équipe québécoise de contrôle des maladies avicoles – **18 à 21** Marketing et communications – **22** Personnel des ÉVQ – **23** Syndicats régionaux – **25 à 34** États financiers au 31 décembre 2011 – **35** Rapport du comité de vérification

Dans la présente publication, le générique masculin est employé sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

inspiration communication



Mission

Issus des syndicats d'éleveurs de volailles, les Éleveurs de volailles du Québec sont regroupés en une association professionnelle qui a pour objet l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques et sociaux de ses membres. Ils peuvent agir sur les plans local, régional, provincial, national et international concernant les questions qui les préoccupent.

En plus de consulter leurs membres, les Éleveurs de volailles du Québec doivent favoriser et stimuler leur mobilisation et leur participation tout en les tenant informés sur les événements, les enjeux et les perspectives d'avenir du monde avicole.

Lieu de concertation, les Éleveurs de volailles du Québec doivent donner plus de force et de possibilités à la mise en marché collective des produits avicoles. Ils doivent donc mettre en place différents services pour le fonctionnement du plan conjoint ou pour les autres outils de mise en marché.

Les Éleveurs de volailles du Québec comptent, pour remplir leur mission, sur la participation de leurs membres, de leurs dirigeants, de leurs employés et des syndicats régionaux.



Message du président

Le Québec constitue la seconde province en importance tant pour la production du poulet que pour la production de dindon. Son défi est d'agir en leader de façon à maintenir à la fois ses parts de marché et la stabilité du marché canadien. En adoptant plusieurs positions résolument progressistes qui auront un impact positif sur notre avenir collectif, nous avons certainement relevé ce défi en 2011.

L'année 2011 a débuté en force pour les Éleveurs de volailles du Québec, avec la signature, le 26 janvier, d'un protocole d'entente avec les Producteurs de poulet de l'Ontario, l'Association des transformateurs de poulet de l'Ontario et l'Association des abattoirs avicoles du Québec. Cette entente historique harmonise la gestion des garanties d'approvisionnement au Québec et en Ontario et stabilise ainsi l'approvisionnement des usines de transformation. Elle a été la pierre d'assise de la *Convention de mise en marché* signée entre les ÉVQ et l'AAAQ. Le 7 février 2012, la Régie entérinait sans réserve cette *Convention* en prononçant une sentence arbitrale qui la conserve dans son intégralité.

Le dossier de l'accès aux quotas a, lui aussi, franchi une étape déterminante en 2011. Rappelons que déjà en 2006, les ÉVQ avaient amorcé une réflexion sur la question de l'accès aux quotas et de son impact sur la pérennité et la capacité concurrentielle des secteurs du poulet et du dindon. Plus récemment, les ÉVQ, dans leur plan stratégique, ont identifié cet enjeu comme étant prioritaire. Nous avons ainsi développé en 2011 des politiques de ventes centralisées du quota pour les secteurs du poulet et du dindon. Des mois de travail ont été nécessaires, jalonnés de nombreuses discussions en assemblées générales, en conseils d'administration élargis ainsi qu'en assemblées régionales. Il faut se féliciter, tous ensemble, pour ce travail remarquable réalisé dans un esprit démocratique, une ouverture au changement et, surtout, avec une vision commune qui a permis à l'intérêt collectif de triompher. En se dotant d'un mécanisme de stabilisation de la valeur des quotas et en le rendant accessible de façon égale à tous, nous avons choisi de soutenir nos enfants et de leur léguer un système de gestion de l'offre robuste et efficace.

L'un des mandats des ÉVQ est d'identifier et d'exploiter les opportunités de croissance qui s'offrent aux éleveurs du Québec. Dans cette optique, le dossier de la croissance différentielle dans le secteur du poulet exigera une attention particulière de notre part en 2012. À cet effet, le Québec a présenté aux Producteurs de poulet du Canada un cadre d'analyse identifiant les facteurs nécessaires au maintien

et au développement d'une industrie forte au Québec comme ailleurs au Canada. Nous nous attendons à ce que la réflexion en cours se fonde sur ces facteurs. J'anticipe des déblocages importants sur ce dossier au cours des prochains mois.

Parallèlement, nous avons bon espoir que les autorités fédérales résoudront en 2012 le problème que pose l'usage inapproprié des permis d'importation pour concurrence et des permis d'importation pour fin de réexportation.

Le secteur du dindon possède lui aussi ses opportunités. Il nous faut cependant améliorer le système d'allocation en vigueur de façon à éliminer les trop grands écarts dans les cycles de production. Nous avons identifié des solutions possibles, notamment au chapitre des allocations, que nous étudions présentement avec les Éleveurs de dindon du Canada. Nous croyons qu'une meilleure adéquation de l'offre et de la demande doit passer par une croissance prudente mais constante de la production. Ce dossier est appelé à progresser au cours des prochains mois.

Plus près de nous, la consultation publique initiée par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) sur son Livre vert pour une politique bioalimentaire nous a permis de déposer un mémoire, lequel faisait valoir toute la force et la pertinence des structures existantes, notre rôle de catalyseur au sein de la filière avicole et notre importance économique incontournable.

Les questions liées au bien-être animal et à la salubrité des aliments demeureront d'actualité pour les consommateurs, les influenceurs et nombre de nos clients directs et indirects. Notre rôle est de réagir adéquatement à ces pressions en implantant des programmes simples, efficaces et à coût compétitif pour les éleveurs du Québec. C'est ainsi que nous avons mis en place des programmes de soins aux animaux pour les secteurs du poulet et du dindon en 2011.

Enfin, il m'est impossible de passer sous silence le dossier du commerce international. Les négociations à l'OMC ont piétiné en 2011 et, compte tenu du contexte international, il est peu probable que ce dossier progresse en 2012. Rappelons toutefois qu'un accord basé sur les textes actuels compromettrait sérieusement l'avenir de la production et de la transformation du poulet et du dindon au Québec et au Canada. En matière de commerce international, le dossier de l'heure se situe beaucoup plus à l'ouest, du côté du Pacifique, où se discute présentement

une possible participation du Canada à un partenariat transpacifique regroupant plusieurs pays de cette région du monde. Ces négociations ont suscité bien des débats et de nombreuses prises de position pour et contre la gestion de l'offre en 2011. Le dossier du commerce international demeure donc hautement prioritaire et c'est pourquoi nous allons continuer d'œuvrer au sein du GO5 et également de collaborer avec les gouvernements provincial et fédéral pour défendre notre système de mise en marché.

Au sein de notre propre organisation maintenant, les structures et les modes de fonctionnement de nos syndicats et de nos instances seront appelés à évoluer au cours de la prochaine année sous l'impulsion des travaux de mise en œuvre de l'*UPA du futur* et des recommandations du comité *ad hoc* sur la structure syndicale des ÉVQ, dont les recommandations sont attendues à la fin de 2012.

La solidarité des éleveurs et de la filière avicole a été au rendez-vous à maintes occasions en 2011 et, avant de terminer, il me fait plaisir de souligner l'implication sociale et le leadership des éleveurs de dindon qui ont choisi de s'associer à la campagne de financement de Movember contre le cancer de la prostate et qui ont recueilli près de 18 000 \$ grâce à la complicité de nombreux fournisseurs et partenaires d'affaires de la filière avicole.

Je tiens aussi à souligner le travail de l'ensemble des administrateurs et des membres des divers comités des ÉVQ. Je rends hommage à M. Denis Charrois ainsi qu'à Mme Jo Anne Cyr qui, tous les deux, tirent leur révérence en tant qu'administrateurs après plusieurs années de dévouement. Je remercie également le personnel des ÉVQ pour sa motivation et son efficacité en ces années particulièrement chargées. Enfin, je salue la passion et le professionnalisme qui habitent tous les éleveurs de volailles du Québec au quotidien.


Jean-Paul Bouchard

Conseil d'administration



Jean-Paul Bouchard, président, Québec – **Yves Campeau**, 1^{er} vice-président, Saint-Jean–Valleyfield – **Magella Pépin**, 2^e vice-président, Beauce – **Léon Gagnon**, membre du comité exécutif, Mauricie – **Carole Girard**, membre du comité exécutif, Saguenay–Lac-Saint-Jean – **Nil Béland**, Outaouais–Laurentides – **Lise St-Georges**, Lanaudière – **Normand Teasdale**, Montérégie-Est – **René St-Pierre**, Centre-du-Québec – **Jo Anne Cyr**, Estrie – **Denis Charrois**, Côte-du-Sud

Les membres

Les Éleveurs de volailles du Québec regroupent les éleveurs de poulet et de dindon du Québec, détenteurs de quota de production. Chacun de ces éleveurs fait partie d'un syndicat régional. En tout, il existe onze syndicats régionaux d'éleveurs de volailles au Québec.

Les dirigeants

Élus à tous les ans dans chacune de leur région respective, les onze présidents régionaux forment le conseil d'administration. Entre eux, ils élisent un président, deux vice-présidents et deux membres qui formeront le comité exécutif. Le conseil d'administration décide des orientations à donner sur les politiques, la réglementation et les questions qui concernent les Éleveurs de volailles du Québec. De son côté, le comité exécutif voit aux affaires courantes et s'assure que les suites aux décisions du conseil d'administration sont données.

Les comités

Les élus participent à plusieurs comités qui contribuent au mandat des Éleveurs de volailles du Québec afin de répondre à des enjeux plus spécifiques qui concernent la production avicole.



Message du directeur général

L'année 2011 a été fructueuse à bien des égards pour les Éleveurs de volailles du Québec. Les mécanismes adoptés pour la vente centralisée des quotas de production de dindon et de poulet sont certainement à mettre au rang de nos gains majeurs, mais nous avons également connu d'autres avancées importantes sur lesquelles je souhaite élaborer.

Les marchés

Malgré la forte hausse du coût des aliments pour bétail, le poulet et le dindon ont accru leur part de marché entre 2001 à 2010. Pendant ce temps, le marché des viandes a chuté à son plus bas niveau.

La hausse du coût des aliments pour bétail, conjuguée à une indexation partielle des prix aux éleveurs, a toutefois resserré les marges des éleveurs de dindon pendant une grande partie de 2011. La situation s'est cependant redressée en fin d'année et il est permis d'envisager l'année 2012 avec optimisme.

Compte tenu de la robustesse des principaux indicateurs et des allocations déjà établies pour une grande partie de l'année 2012, les perspectives sont tout aussi intéressantes pour les éleveurs de poulet.

Le secteur du poulet

Le dossier de l'accès au quota, l'un des piliers du plan stratégique des ÉVQ, a franchi une étape historique en novembre 2011 avec l'adoption d'un mécanisme de vente centralisée du quota par les éleveurs. Les ÉVQ sont maintenant à l'étape de préparer un projet de règlement qui devra être présenté à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ). Notre objectif est de procéder à une première vente centralisée de quota de poulet à la fin de l'été 2012. Soulignons que le Québec deviendra ainsi la première province à mettre en place un système de vente centralisée de quota de poulet.

Les ÉVQ ont aussi fait un grand pas en avant avec la ratification par la RMAAQ, le 7 février dernier, d'une nouvelle convention de mise en marché qui apportera de nombreux bénéfices aux éleveurs de poulet. Résolument tournée vers une bonification des conditions de mise en marché pour les éleveurs et un renforcement de la filière avicole du Québec, un des premiers objectifs de cette convention est aussi de favoriser l'essor des abattoirs de moindre taille. Ces abattoirs, qui comptent pour environ 10 % du marché, pourront ainsi obtenir jusqu'à 30 % de la croissance des marchés. Fruit d'un long travail de réflexion et de négociation, la *Convention* s'inscrivait dans un processus d'homologation puis d'arbitrage qui dura plus d'un an. Son application prendra effet à compter d'avril 2012. Cet accomplissement répond directement à une demande formulée par la RMAAQ en 2007, qui était de stabiliser

les garanties d'approvisionnement des transformateurs ainsi que de rendre l'industrie du Québec plus compétitive.

Nos efforts de marketing, axés sur le renforcement des attributs positifs du poulet auprès des consommateurs et le développement à long terme d'une marque forte et différenciée, donnent des résultats indéniables. Selon différents sondages, notre volaille « bien élevée » par des éleveurs « attentionnés » constitue un atout fondamental au niveau de notre réputation.

La mise en place du *Programme de soins aux animaux* (PSA), destiné au suivi du bien-être animal, a débuté en 2011. Des sessions de formation aux éleveurs tenues au printemps ont précédé le début des audits spécifiques à la ferme. Tout au long de l'implantation de ce programme, les ÉVQ ont voulu instaurer des applications compatibles avec la réalité quotidienne des éleveurs. Le déploiement du programme suivra son cours en 2012 avec la poursuite des audits à la ferme.

Le dossier de ce qu'il est convenu d'appeler la croissance différentielle, une formule qui permettrait une croissance modulée d'une province à une autre dans le secteur du poulet, pourrait se conclure en 2012. À ce sujet, nous avons déposé aux PPC un cadre d'analyse identifiant les facteurs essentiels pour l'établissement d'une formule de partage de la croissance entre les provinces. Ce cadre d'analyse tient résolument compte de la dynamique des forces en présence sur le marché canadien de manière à maintenir la position concurrentielle du poulet au sein des autres viandes. Afin d'atteindre cet objectif, le Québec bénéficie d'avantages comparatifs reconnus qui devront se refléter dans tout nouveau mode de partage des allocations.

Le secteur du dindon

Suite à un long processus de consultation, les éleveurs de dindon se sont aussi donné un mécanisme de vente centralisée du quota en 2011. Depuis, nous travaillons activement à en finaliser les modalités d'application et prévoyons procéder à une première vente de quotas en début d'été.

Au niveau canadien, ce qu'il est convenu d'appeler « l'entente de l'Est », conclue en tout début de 2012, fait suite à une entente qui était en vigueur depuis 2005. Fruit de négociations parfois difficiles mais, à la fin, fructueuses, elle permet aux provinces signataires d'obtenir du volume additionnel pour le développement du marché des produits surtransformés. Cette entente, plus favorable que l'ancienne à l'accroissement de la place occupée par le Québec sur les marchés, lui permettra de mieux profiter des initiatives de développement que prendront les transformateurs d'ici. Elle constitue aussi une première étape dans le dossier

de la modification de la politique canadienne d'allocation. Ce dossier constituera pour nous une priorité en 2012, notre intention étant d'occuper une position de leader dans le développement d'une nouvelle politique ainsi que dans le développement d'outils plus efficaces pour l'évaluation des besoins du marché.

Enfin, les efforts de promotion du dindon au Québec, dont la nouvelle orientation consiste à soutenir principalement le segment des découpes fraîches, ont donné lieu à de belles initiatives en épicerie et en restauration. Fait intéressant, plusieurs grands distributeurs se montrent plus intéressés à développer le marché du dindon.

Dossiers généraux

Les négociations à l'OMC connaîtront vraisemblablement peu de progrès en 2012. Nous nous emploierons néanmoins à suivre de près les négociations Canada-Europe ainsi que la participation éventuelle du Canada au partenariat transpacifique. Nous appuierons aussi le G05 afin de faire progresser le concept de la souveraineté alimentaire auprès de l'Organisation mondiale du commerce, de façon à ce que les négociations repartent sur des bases qui seront différentes et qui seront compatibles au maintien intégral des acquis de la gestion de l'offre.

Outre ces dossiers, il faut souligner l'efficacité des interventions de l'Équipe québécoise de contrôle des maladies avicoles (ÉQCMA). Cette organisation, créée il y a quelques années à l'initiative des ÉVQ suite aux nombreux épisodes d'influenza aviaire au Canada et à travers le monde, est devenue aujourd'hui un modèle pour plusieurs autres provinces canadiennes.

L'année 2011 fut particulièrement chargée pour les ÉVQ. Il ne fait pas de doute que l'année 2012 s'annonce semblable et que nous ne ménagerons pas les efforts pour amener à terme les projets en cours et pour rencontrer les objectifs prévus à nos plans stratégiques. Je tiens là-dessus à remercier pour leur confiance et leur soutien les membres du conseil d'administration, les membres du comité des éleveurs de dindon ainsi que tous les éleveurs de volailles du Québec. Leur appui est essentiel à la réalisation des objectifs que nous nous sommes donnés. À cet égard, je veux également, encore une fois, souligner le travail remarquable du personnel des ÉVQ, grâce auquel tout devient possible.

Pierre Fréchette

Rapport du comité des éleveurs de dindon



Jean-Paul Bouchard, président – **Laurent Mercier Jr**, vice-président, Outaouais–Laurentides et Lanaudière (secteur A) – **Michaël Boulay**, délégué aux ÉDC, Saint-Jean–Valleyfield, Montérégie-Est et Estrie (secteur D) – **Guy Jutras**, Mauricie et Centre-du-Québec (secteur B) – **Calvin McBain**, Québec, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Beauce et Côte-du-Sud (secteur C) – **Pierre-Luc Leblanc**, Saint-Jean–Valleyfield, Montérégie-Est et Estrie (secteur D) – **Léon Gagnon** (secteur dindon de reproduction)

Le comité des éleveurs de dindon du Québec voit au bon cheminement des divers dossiers touchant directement et indirectement la mise en marché du dindon au Québec et au Canada. Ainsi, les membres du comité traitent de questions relatives, entre autres, à l'allocation, au commerce international, à la salubrité, à l'environnement, à la commercialisation et à l'exportation. Le comité des éleveurs de dindon s'est réuni 21 fois en 2011.

Passons d'abord le marché en revue. Cette année, la production québécoise de dindon est demeurée relativement stable. Quant aux ventes au détail, les découpes et les produits surtransformés ont bien performé. Ainsi, les découpes ont progressé de 105 % en 2011 tandis que les produits surtransformés augmentaient de 3 %, surpassant ainsi la croissance des ventes au Canada durant cette même période. Autre donnée intéressante, le nombre de foyers québécois disant consommer du dindon a lui aussi progressé.

Le marché québécois de la restauration et des services alimentaires a, quant à lui, connu une hausse de 4 % en volume au cours des neuf premiers mois de 2011.

Dans le cadre de nos efforts visant à accélérer le développement du marché du dindon au Québec, Olymel, au terme d'une entente de trois ans qui nous liait à elle, a connu sa plus forte croissance de vente (produits de 3^e transformation) des dernières années. Cette performance est due à la mise en marché de nouveaux produits et à des gains

réalisés principalement au Québec, en Ontario et dans les Prairies. Quant à Exceldor, elle a maintenu ses efforts sur la promotion du dindon *Cuire Congelé*, de plus en plus populaire auprès des consommateurs. Enfin, le courtier Clark Drouin Lefebvre (CDL) a concentré ses efforts sur la promotion des découpes génériques au détail et sur la promotion du dindon dans les services alimentaires. Rappelons que l'objectif ultime du *Plan de commercialisation* demeure de stimuler la croissance de la consommation *per capita*, de générer de la production additionnelle et ainsi de permettre au Québec de renforcer sa position concurrentielle au Canada.

Les éleveurs de dindon ont inscrit l'accès au quota comme un enjeu stratégique. Dans cet élan, une assemblée d'information et une assemblée générale spéciale ont permis de faire avancer les concepts et de les ajuster en fonction des commentaires et suggestions reçus. Suite à ce processus de consultation, les éleveurs de dindon ont choisi par vote, le 19 avril 2011, un projet de vente centralisée basé sur une mécanique d'enchère tronquée. Un projet de règlement a été déposé le 4 octobre 2011 à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec pour approbation. Parallèlement, nous avons travaillé avec le mandataire sur les procédures de fonctionnement de la vente centralisée. Une première vente est prévue vers le début de l'été 2012.

VIANDES

promotion emotion



le dindon
du Québec

RÔTI, MIJOTÉ, BRAISÉ, C'EST AUTREMENT BON !

www.ledindon.qc.ca

Sur la scène nationale, la politique d'allocation est au cœur des travaux des éleveurs de dindon du Québec. Fidèles à notre approche proactive, nous avons entrepris des discussions avec les Éleveurs de dindon du Canada (ÉDC) et proposé une méthode d'allocation en deux temps qui permettrait un ajustement plus précis et plus rapide aux besoins du marché et conséquemment une plus grande stabilité des allocations. Les pourparlers sont en cours.

Le Québec, l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse ont conclu un accord le 27 janvier 2012 sur la répartition des allocations de surtransformation supplémentaire. Prenant effet à la période réglementaire 2012-2013, cette entente constitue une première étape concernant les demandes des ÉVQ dans le dossier de la politique d'allocation des ÉDC. Forts de cette entente, les éleveurs de dindon, avec l'appui des transformateurs du Québec, seront en mesure d'accroître leur part de marché dans la région de l'Est. Les termes de cet accord permettront le partage suivant entre le Québec et l'Ontario : la province qui fait une demande supplémentaire de dindon dédié à la surtransformation recevra 75 % de cette demande, alors que l'autre province en recevra 25 %. Dans tous les cas, une faible portion du volume additionnel accordé est d'abord allouée au Nouveau-Brunswick et à la Nouvelle-Écosse.

Les prix aux éleveurs du Québec, outre l'ajustement de la grille de prix du dindon léger, ont connu en 2011 la même croissance qu'en Ontario. Depuis 2005, les prix du dindon étaient calculés selon une formule de prix qui tenait compte de la fluctuation du prix des intrants. L'indexation des prix a toutefois été abandonnée à la fin de l'entente en avril 2010. Mais, bonne nouvelle, la pleine indexation a repris effet au début 2012 et le sera sous certaines conditions jusqu'en avril 2013. Cette approche permet de bonifier les revenus des éleveurs de dindon du Québec.

En 2011, les éleveurs de dindon ont élaboré un processus d'audit et de certification pour les programmes PSAF et PST. Des formations seront données aux éleveurs en 2012. Dans les deux cas, les audits annuels PSAF et PST débiteront en 2012.

Les négociations ont beau être au point mort à l'OMC, il n'en demeure pas moins que le dossier du commerce international et les pressions qu'il exerce sur le système de la gestion de l'offre au Canada sont bien réels. Ce dossier demeure donc une priorité pour nous. Nous comptons demeurer vigilants et actifs au sein des groupes de travail comme le GO5.

Enfin, les éleveurs de dindon du Québec se sont distingués par leur solidarité en épousant la cause du cancer de la prostate et en participant à la campagne de financement du *Mois de la moustache* (Movember). Grâce à cette initiative, qui a rallié les éleveurs et de nombreux intervenants de

la filière avicole, nous avons recueilli près de 18 000 \$ qui ont été remis à Movember.

Nos priorités stratégiques telles qu'elles apparaissent dans notre planification triennale de 2011 à 2013 demeurent :

- l'amélioration de la compétitivité du dindon au Québec;
- la mise en marché et la promotion;
- l'accès aux quotas;
- l'amélioration continue de la gouvernance;
- le soutien à la relève.

En terminant, nous tenons à remercier M. Michaël Boulay qui ne sollicitera pas un nouveau mandat au sein du comité des éleveurs de dindon. M. Boulay aura siégé au comité de 2005 à 2012. Il aura aussi été substitué puis délégué du Québec aux Éleveurs de dindon du Canada entre 2007 et 2012. Au cours de son mandat, M. Boulay aura su se distinguer par son dynamisme et sa volonté arrêtée de bien défendre les intérêts des éleveurs de dindon du Québec.

Contingentement

Planification - Organisation

Le Service du contingentement a poursuivi en 2011 la refonte du système informatique de gestion des quotas. Cette opération entreprise en 2008 est rendue complexe par le fait que le système doit être suffisamment flexible pour s'adapter à des changements, quelquefois importants, dans les conventions de mise en marché, les programmes et les règlements. L'opération, découpée en plusieurs étapes allant de l'analyse préliminaire des différents modules à l'approbation des versions en passant par plusieurs séries de tests, implique tout le personnel des ÉVQ travaillant au Service du contingentement. Les dossiers prioritaires relativement à l'encan de quota, la négociation de la *Convention* et les modifications réglementaires ont dérivé temporairement des énergies de ce projet. L'objectif est maintenant d'implanter le nouveau système à compter de l'automne 2012.

Réglementations - Conventions

Poulet

Après que la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec eut rejeté la demande d'homologation de la *Convention de mise en marché du poulet* conclue avec l'Association des abattoirs avicoles du Québec, et suite à une ultime tentative pour négocier une convention avec les deux associations d'acheteurs, la Régie a convoqué les parties à l'arbitrage d'une *Convention* unique s'appliquant aux trois parties. Le 7 février dernier, la Régie rendait sa décision et prononçait une sentence arbitrale tenant lieu de *Convention*, qui reprend dans son ensemble les termes de la *Convention* que nous avons conclue avec l'AAAQ. Les éleveurs y obtiennent des gains majeurs, dont entre autres, le paiement des pertes dues aux meurtrissures et contusions, le droit pour chaque éleveur de mettre en marché directement à la ferme jusqu'à 15 000 kg vifs par période, une amélioration de la couverture de la garantie de paiement et une réduction importante des frais de gestion de la *Convention* pour les ÉVQ. Cette *Convention* s'applique à compter de la période A-113 et se termine le 31 décembre 2015. Dans les prochaines semaines, les ÉVQ adopteront les modifications réglementaires requises et un nouveau calendrier, tenant compte de l'entente Québec-Ontario, sera publié.

Le comité de réglementation a tenu deux rencontres en 2011 pour examiner la notion de « famille » et examiner sommairement les modifications réglementaires

nécessaires à la mise en place de la nouvelle convention. Les réflexions et recommandations qui en ont découlé ont été acheminées au conseil d'administration pour décision.

Le maintien par les Producteurs de poulet de l'Ontario (Chicken Farmers of Ontario) d'un moratoire sur la vente de poulets vivants à des abattoirs québécois a amené les ÉVQ à appuyer la demande des abattoirs du Québec d'imposer un moratoire équivalent sur le commerce d'oiseaux vivants vers l'extérieur de la province. De plus, dans le cadre de la réflexion sur une nouvelle méthode d'achat/vente de quotas, le conseil d'administration a maintenu la suspension sur le transfert des quotas de poulet et de dindon durant toute l'année 2011.

En 2011, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec a tenu quelques audiences pour arbitrer des litiges issus de l'application de la sentence arbitrale tenant lieu de *Convention* ou du *Règlement*. À titre de partie intéressée, les Éleveurs de volailles du Québec ont participé à toutes ces audiences pour s'assurer que l'intérêt des éleveurs y était représenté. Certaines décisions en regard de ces litiges ont été rendues par la Régie en 2011 alors que d'autres connaîtront un dénouement en 2012.

Dindon

Le comité de réglementation a tenu plusieurs rencontres en 2011 pour examiner les modifications à apporter au *Règlement sur la production et la mise en marché du dindon* afin de donner suite à la volonté des éleveurs de mettre en place un encan de quotas. Les modifications apportées au *Règlement* ont été approuvées par le comité des éleveurs de dindon et acheminées à la Régie pour homologation, une fois entérinées par le conseil d'administration. Au moment d'aller sous presse, nous sommes toujours en attente de la décision de la Régie.

Par ailleurs, le comité des éleveurs de dindon a autorisé, lors du calcul du pourcentage d'utilisation de l'année 2011-2012, la conversion de 30 440 m² de quota de dindon lourd en quota de dindon léger afin de maintenir l'équilibre du ratio kilogramme au mètre carré des deux productions. Il s'agit d'une conversion temporaire et les éleveurs qui ont demandé cette conversion verront leur quota reconverti automatiquement en quota de dindon lourd pour l'exercice 2012-2013.

Nombre de titulaires de quota, éleveurs au 31 décembre 2011

Poulet et dindon

Au 31 décembre 2011, la répartition des 822 éleveurs, titulaires de quota se lit comme suit :

- 760 titulaires de quota de poulet;
- 137 titulaires de quota de dindon;
- 75 titulaires de quota produisent à la fois du poulet et du dindon.

Relève avicole (production poulet)

Le nouveau *Programme d'aide à la relève avicole* a accordé ses premiers prêts de quota en 2011. Des 51 candidatures reçues, 42 candidats ont été jugés admissibles parmi lesquels 36 éleveurs qui avaient déjà reçu une partie du quota attribuable en vertu du programme précédent. Exceptionnellement, 4 058 m² étaient disponibles pour le programme et ont été prêtés aux candidats, soit 3 000 m² prévus au règlement comme limite annuelle et 1 058 m² provenant d'une saisie de quota que le conseil d'administration a décidé de verser au programme.

TITULAIRES ÉLEVEURS, QUOTAS DÉTENUS ET TRANSFERTS DE QUOTA - POULET

RÉGION	NOMBRE DE TITULAIRES		QUANTITÉ DE QUOTAS DÉTENUS		TRANSFERTS EN 2011			
	2011	2010	2011	2010	NBRE	ACHATS	NBRE	VENTES
01 OUTAOUAIS-LAURENTIDES	30	30	97 538	97 490	0	0	0	0
02 LANAUDIÈRE	147	148	488 637	488 147	2	480	1	30
03 MAURICIE	51	50	157 345	160 761	2	1 991	13	5 491
04 QUÉBEC	57	57	204 243	204 331	3	10 381	4	10 481
05 SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	5	5	28 110	28 110	0	0	0	0
06 SAINT-JEAN-VALLEYFIELD	14	14	50 525	50 513	0	0	0	0
07 MONTÉRÉGIE-EST	245	247	706 137	702 041	17	8 496	9	6 346
08 CENTRE-DU-QUÉBEC	88	88	301 673	300 555	1	600	0	0
09 ESTRIE	15	15	25 973	25 473	1	300	0	0
10 BEAUCE	87	89	211 804	210 764	8	13 570	7	13 470
11 CÔTE-DU-SUD	21	21	74 201	74 201	0	0	0	0
TOTAL	760	764	2 346 186	2 342 386	34	35 818	34	35 818

Vérifications, inspections et enquêtes

Le travail d'inspection, de vérification et d'enquête est un rouage important de l'ensemble du système de gestion de la production au Québec. Les ressources affectées à ces fonctions ont continué d'arpenter le territoire afin d'assurer le respect de la réglementation. La majorité des éleveurs ont été visités.

Au cours de l'année 2011, 607 éleveurs sans quota ont été visités et 140 étaient hors normes. De ce nombre, 53 ont reçu un avertissement, 12 ont été pénalisés et 6 ont été référés à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec pour l'obtention d'une ordonnance leur interdisant de produire.

Conformément à la sentence arbitrale tenant lieu de *Convention de mise en marché du poulet*, les activités de vérification auprès des acheteurs et des abattoirs ont été réalisées par une firme externe de vérificateurs.

Notre objectif est d'encadrer la production de façon à maintenir l'équilibre de la mise en marché québécoise tout en freinant l'expansion d'activités illégales susceptibles de rompre cet équilibre.

En s'assurant que les règlements et les conventions sont respectés, les Éleveurs de volailles du Québec voient ainsi à la bonne marche du *Plan conjoint* et protègent les intérêts de l'ensemble des éleveurs.

TITULAIRES ÉLEVEURS, QUOTAS DÉTENUS ET TRANSFERTS DE QUOTA - DINDON

RÉGION	NOMBRE DE TITULAIRES		QUANTITÉ DE QUOTAS DÉTENUS		TRANSFERTS EN 2011			
	2011	2010	2011	2010	NBRE	ACHATS	NBRE	VENTES
01 OUTAOUAIS-LAURENTIDES	3	3	600	600	0	0	0	0
02 LANAUDIÈRE	19	19	77 202	77 202	1	100	1	100
03 MAURICIE	9	8	36 494	29 294	0	0	0	0
04 QUÉBEC	23	23	91 024	91 024	0	0	0	0
05 SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN	0	0	0	0	0	0	0	0
06 SAINT-JEAN-VALLEYFIELD	2	2	4 355	4 355	0	0	0	0
07 MONTÉRÉGIE-EST	57	58	342 844	350 044	3	3 157	3	3 157
08 CENTRE-DU-QUÉBEC	7	7	25 179	25 179	0	0	0	0
09 ESTRIE	1	1	1 600	1 600	0	0	0	0
10 BEAUCE	15	15	42 272	42 272	0	0	0	0
11 CÔTE-DU-SUD	1	1	1 512	1 512	0	0	0	0
TOTAL	137	137	623 082	623 082	4	3 257	4	3 257



Affaires économiques et programmes

Le Service des affaires économiques et des programmes fait le suivi des marchés de la volaille. De plus, il s'occupe des dossiers relatifs à l'environnement et à divers programmes qui régissent la mise en marché du poulet et du dindon au Québec.

À l'aide de certains indicateurs économiques, nous avons dressé un bilan de l'évolution des marchés du poulet et du dindon en 2011.

Poulet

- La production totale au Québec a diminué de 0,4 % par rapport à 2010.
- La production domestique a présenté une hausse de 1,0 %, alors que la production pour expansion de marché a présenté une baisse de 18,1 % toujours comparativement à 2010.
- La production totale canadienne a légèrement augmenté de 0,1 %.
- Sur une base mensuelle, les inventaires canadiens ont été généralement supérieurs aux inventaires mensuels de l'année 2010, bien qu'ils aient terminé l'année en dessous des inventaires de l'année précédente.
- Le prix annuel moyen à l'éleveur a été supérieur à celui de 2010 (pour la catégorie de référence).

La performance de la production domestique a connu de légères fluctuations au cours de l'année 2011.

- La production cumulative des périodes A-102 à A-108 a atteint une performance de 100,2 % comparativement à l'allocation.
- La plus haute performance a eu lieu en A-107 avec 101,0 % et la plus basse en A-105 avec 99,1 %.

Dindon

La production de dindon (incluant la production de reproducteurs) a, quant à elle, diminué de 0,6 % du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011 comparativement à la même période en 2010.

Les inventaires canadiens se sont situés en dessous de la moyenne des cinq dernières années durant toute l'année. Au 31 décembre 2011, les inventaires canadiens étaient 6 millions de kilogrammes en dessous de la moyenne des cinq dernières années à la même date et 1,8 million de kilogrammes en dessous des inventaires de l'année précédente, toujours à la même date.

Allocation et production de poulet au Québec, 2011

Au cours des 56 semaines comprises entre les périodes A-102 et A-108, le Québec a produit pour le marché domestique 281,49 millions de kilogrammes de poulet éviscéré, alors que l'allocation domestique s'établissait à 280,86 millions de kilogrammes. Cela correspond à une performance de 100,2 % pour la production de l'allocation domestique.

Pendant les mêmes périodes, la production à l'exportation du Québec a atteint 18,1 millions de kilogrammes, ce qui correspond à 6,0 % de la production totale de la province.

Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2011, le Québec a réalisé une production totale de 279,4 millions de kilogrammes de poulet. Cette production est inférieure de 0,4 % à la production réalisée en 2010.

PERFORMANCES DE PRODUCTION (MILLIONS DE KILOGRAMMES, POULET ÉVISCÉRÉ)

PÉRIODE	PRODUCTION		ALLOCATION PERFORMANCE			
	TOTAL	EXPORTATION	DOMESTIQUE	DOMESTIQUE		
A-102 (DU 2/01/11 AU 26/02/11)	43,48	2,79	40,69	40,66	100,1%	
A-103	43,76	2,79	40,96	40,68	100,7%	
A-104	45,11	2,56	42,55	42,36	100,5%	
A-105	43,58	2,51	41,07	41,46	99,1%	
A-106	42,36	2,53	39,83	39,71	100,3%	
A-107	41,48	2,55	38,93	38,54	101,0%	
A-108 (DU 4/12/11 AU 28/01/12)*	39,84	2,38	37,46	37,46	100,0%	
TOTAL	299,60	18,11	281,49	280,86	100,2%	

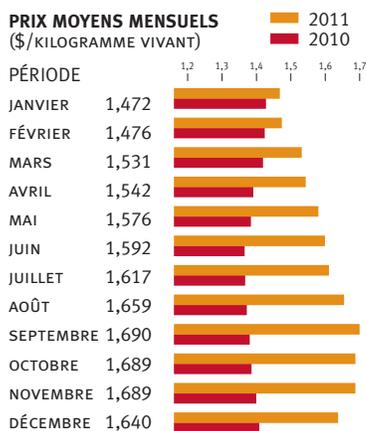
*Note : Les données complètes de production de la période A-108 n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction et ont donc été estimées.

Affaires économiques et programmes

Moyenne mensuelle des prix payés aux éleveurs de poulet du Québec, 2010-2011

Le prix moyen obtenu par les éleveurs pour toute l'année 2011 fut de 1,598 \$/kg comparativement à 1,394 \$ pour 2010. L'évolution du prix reflète la tendance des coûts des intrants alimentaires.

La méthode ontarienne d'établissement des prix aux éleveurs, telle qu'utilisée en 2011, a permis de réduire les délais d'ajustement entre le coût des intrants et les prix établis à chaque période.

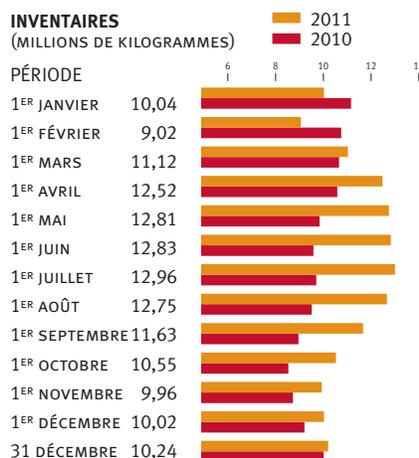


Catégorie de référence: 2,15 à 2,45 kilogrammes

Variation des inventaires de poulet au Québec, 2010-2011

Les inventaires de poulet durant l'année 2011 ont été au-dessus des inventaires de 2010 à compter du 1^{er} mars. Au 31 décembre dernier, les inventaires de poulet du Québec représentaient 10,2 millions de kilogrammes, soit pratiquement égaux à ceux du début de l'année.

À la fin de l'année 2011, les inventaires canadiens de poulet s'élevaient à 31,8 millions de kilogrammes alors que la moyenne des cinq dernières années à la même date se situait à 34,8 millions de kilogrammes.



Variation des parts de marché du Québec à l'intérieur du marché canadien du poulet, 1990-2011

En 2011, la part de marché du Québec a représenté en moyenne 27,1% de l'allocation domestique canadienne totale. Cette part est demeurée constante depuis 2003.

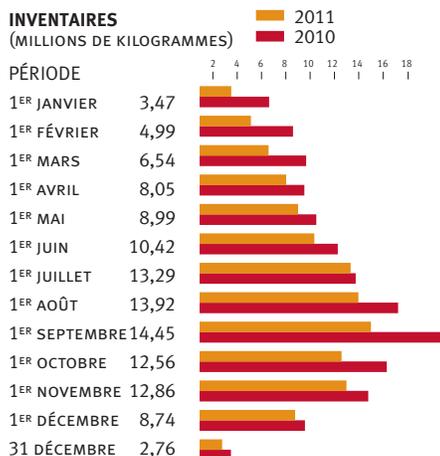


Affaires économiques et programmes

Variation des inventaires de dindon au Québec, 2010-2011

Les inventaires de dindon au Québec sont passés de 3,5 millions de kilogrammes au 1^{er} janvier 2011 à 2,8 millions de kilogrammes au 31 décembre et se sont maintenus en dessous des inventaires de 2010 durant pratiquement toute l'année (sauf au 1^{er} décembre). Les inventaires au 31 décembre étaient donc sous la moyenne des cinq dernières années qui est de 4,6 millions de kilogrammes.

À la fin de l'année, les inventaires canadiens s'élevaient à 10,1 millions de kilogrammes, comparativement à une moyenne de 16,1 millions de kilogrammes au cours des cinq dernières années et à 12,0 millions de kilogrammes à la même date l'année précédente.



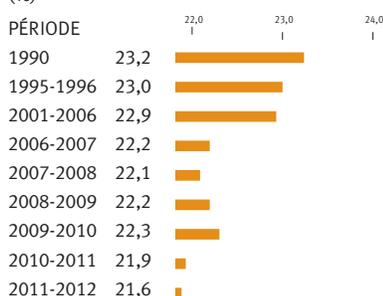
Variation des parts de marché du Québec à l'intérieur du marché canadien du dindon, 1990-2011

La part de marché sur l'allocation commerciale, incluant les allocations conditionnelles et de surtransformation supplémentaires, détenue par le Québec s'est établie à 21,6% de l'allocation canadienne. L'allocation commerciale de 2011-2012 a été établie à 138,2 millions de kilogrammes au Canada et à 29,9 millions de kilogrammes au Québec.

La politique d'allocation des Éleveurs de dindon du Canada permet aux provinces de demander des volumes additionnels par l'entremise des allocations de surtransformation supplémentaires. Ces volumes sont demandés par les abattoirs et sont traités au niveau régional, soit l'Est et l'Ouest du Canada.

Grâce à une entente des provinces de l'Est du Canada en 2006 (Ontario, Québec, Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Écosse), le Québec a pu conserver sa part de marché dans l'Est peu importe laquelle de ces quatre provinces faisait des demandes supplémentaires d'allocation pour surtransformation. Toutefois, les provinces de l'Ouest ont su tirer profit de la politique d'allocation des Éleveurs de dindon du Canada en augmentant leur part du marché canadien. Les ÉVQ ont soulevé plusieurs griefs au sujet de la politique d'allocation en 2011 et vont continuer de suivre le dossier en 2012.

PARTS DE MARCHÉ DU QUÉBEC (%)



Variation annuelle des prix payés aux éleveurs de dindon du Québec, 2011

Les prix aux éleveurs ont présenté la même croissance en Ontario, outre l'ajustement de la grille de prix du dindon léger au Québec. En effet, le prix du dindon à griller mixte a été bonifié de nouveau de 1,5¢/kg au Québec en avril 2011.

Depuis 2005, les prix du dindon étaient calculés selon une formule de prix qui tenait compte de la fluctuation du prix des intrants. À la fin de l'entente entre les éleveurs et les transformateurs de l'Ontario, en avril 2010, les prix avaient cessé d'être pleinement indexés, jusqu'à la fin de 2011. La pleine indexation a repris effet au début de 2012 et doit l'être jusqu'en avril 2013, sous certaines conditions.

Les prix aux éleveurs du Québec ont augmenté de 0,15 \$/kg pour le dindon à griller, de 0,15 \$/kg pour la femelle lourde à griller et de 0,20 \$/kg pour la femelle lourde et le mâle.

PRIX PAYÉS AUX ÉLEVEURS (\$/KG)

MOIS	À GRILLER		FEMELLE LOURDE		MÂLE
	FEMELLE	MÂLE	À GRILLER	LOURDE	
10 JANV 11	1,715	1,715	1,630	1,595	1,765
4 JUILLET 11	1,870	1,870	1,785	1,805	1,935
2 JANV 12	1,865	1,865	1,780	1,795	1,965

CROISSANCE DES PRIX

	À GRILLER	FEMELLE LOURDE	MÂLE		
QUÉBEC	0,150	0,150	0,150	0,200	0,200
ONTARIO	0,135	0,135	ND	0,200	0,200

Salubrité à la ferme et soins aux animaux



Le poulet

PASAF

La certification PASAF des fermes de poulet est chose faite au Québec chez les titulaires de quota depuis maintenant deux ans. Depuis le 30 janvier 2012, la très grande majorité des propriétaires de poulaillers (aussi appelés *poulaillers B*) sont eux aussi certifiés.

Programme de soins aux animaux (PSA)

Les audits PSA ont débuté le 20 juin 2011. Ils sont faits conjointement avec les audits annuels du PASAF. L'audit initial PSA sera **sans frais jusqu'au 1^{er} mars 2013**, d'où l'intérêt d'être audité pour le PSA dès le prochain audit annuel. Après le 1^{er} mars 2013, des frais d'audit initial de 200 \$ seront facturés aux éleveurs par les ÉVQ.

Une ferme recevra son certificat PSA lorsqu'il y aura un audit avec visite à la ferme (audits complet ou partiel). Si l'audit prévu est sans visite à la ferme (audits par évaluation de dossiers ou par auto-déclaration), une lettre d'attestation sera remise à l'éleveur témoignant de l'implantation du PSA. Rappelons que les exigences sur la densité d'élevage sont fortement recommandées (FR) jusqu'en décembre 2013, ce qui veut dire qu'une ferme peut être certifiée PSA même si elle n'applique pas les exigences liées à la densité d'élevage (chapitre 3 du manuel PSA).

Le dindon

PSAF et Programme de soin des troupeaux (PST)

Les audits annuels du PASAF et du PST débiteront à partir du 30 avril 2012, ce qui correspond au début de la période du calendrier dindon. La première année d'audits annuels aura donc lieu du 30 avril 2012 au 26 avril 2013, selon la date anniversaire d'audit initial ou de certification.

La date limite de certification est le 1^{er} décembre 2013. Après cette date, les fermes non certifiées verront leur quota détenu pénalisé de 5 % par année (période). La pénalité est cumulative, c'est-à-dire qu'elle est de 5 % la 1^{re} année, de 10 % la 2^e année, de 15 % la 3^e année, etc. Dans les cas où elles s'appliqueraient, les premières pénalités prendront ainsi effet à compter de la période de production 2014-2015.

Les audits et la certification des fermes de dindon avaient été suspendus afin de procéder à une évaluation scientifique de l'exigence du PASAF qui demande de changer la litière de poulet avant le détasement des dindons. Dans la nouvelle version du manuel PASAF (2011), cette exigence a été confirmée par les Éleveurs de dindon du Canada (ÉDC) et approuvée par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), car la littérature étrangère et l'étude québécoise de la Faculté de médecine vétérinaire recommandent, pour des raisons de santé animale et d'antibiorésistance, de remplacer la litière des poulets avant le détasement des dindons. Pour être certifiés selon le PASAF, les éleveurs de dindon doivent répondre à cette exigence.

Mise à jour du Code de pratiques

Le *Code de pratiques recommandées pour le soin et la manipulation des animaux de ferme Poulets, dindons et reproducteurs du couvoir à l'abattage* est en cours de révision. Parmi les sujets prioritaires chez le poulet et le dindon, une revue de littérature sur la densité d'élevage et une sur la qualité de l'air font actuellement l'objet d'une mise à jour par le comité de révision scientifique du Code. Vers la fin de l'année, ce comité déposera un rapport au comité de développement du Code, formé de représentants de l'industrie dont les ÉVQ, les PPC et les ÉDC, qui élaborera une ébauche du nouveau Code. Les ÉVQ pourront, une fois de plus, faire leurs commentaires et suggestions. Par la suite, le comité de développement du Code fera une mise à jour du Code qui sera basée sur les résultats de la science et sur les considérations pratiques de l'élevage de la volaille.

Biosécurité des attrapeurs

La biosécurité entre les fermes est une préoccupation grandissante suite aux épisodes de laryngotrachéite et de mycoplasmoses vécues l'an dernier. Le comité sur la biosécurité des attrapeurs, composé des ÉVQ, des représentants des abattoirs et des représentants des attrapeurs, est en cours d'élaboration d'un protocole de biosécurité structuré destiné aux attrapeurs. Dans les prochains mois, ce comité présentera des recommandations aux différentes parties sur les mesures de biosécurité à appliquer lors d'un attrapage (port de bottes, vêtements propres, lavage des mains, etc.).

Protection de l'environnement

Caractérisation des fumiers

Pesée du fumier

Ce qui est actuellement prévu par le protocole de caractérisation des fumiers de poules pondeuses consiste à peser cinq camions durant une année. Selon un rapport de la firme BPR, accepté par le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ), il existe différents types de balances qui peuvent être utilisés en remplacement de la balance commerciale comme la balance sur pont, la balance de roue portative et la balance sur les camions (benne ou suspension). À noter que la balance pour chargeur frontal (sur pelle du chargeur) fait l'objet d'une étude par le CRAAQ.

Validation de méthodes pour estimer la masse des chargements de fumier

Après avoir interpellé les membres du CRAAQ au sujet de la nécessité d'élaborer un protocole de caractérisation des fumiers adapté à la production de volaille, les Éleveurs de volailles du Québec ont accepté de participer au projet *Validation de techniques pour estimer la masse des chargements de fumiers de poulets à griller et de poules pondeuses*. Pour le volet *Poulet à griller*, l'objectif général du projet consiste à valider l'utilisation d'une chaudière d'environ 22 litres pour estimer la masse volumique apparente (MVA) d'un chargement de fumiers de volaille. La méthodologie initiale du projet avait été soumise au CRAAQ par les ÉVQ, en collaboration avec COGENOR. Les performances de la méthode de la chaudière seront comparées à celles obtenues avec le protocole de caractérisation adapté des poules pondeuses qui consiste à peser et à mesurer les volumes de cinq chargements de fumier.

Pour réaliser ces travaux, cinq élevages de poulets de chair sur litière de copeaux de bois, cinq élevages sur litière de paille de céréales et, finalement, un élevage de poules pondeuses ont été sélectionnés. Les travaux de terrain et la compilation des données brutes ont été réalisés par COGENOR. La supervision scientifique des travaux sur le terrain, l'analyse des résultats et la production d'un rapport scientifique sont sous la responsabilité de l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA). Un comité technique, auquel participent les ÉVQ, mis en place par le comité de coordination effluents d'élevage, supervise et approuve l'ensemble des travaux.

État du dossier

Le projet a débuté en juillet 2011 et doit se terminer en avril 2012. Des résultats positifs permettraient de faire reconnaître cette méthode alternative à la pesée. Le projet inclut également une portion de tests de la balance pour chargeur frontal.

Une caractérisation individuelle pouvant être réalisée avec la méthode de la chaudière pour calculer la masse volumique, plutôt qu'avec une pesée, éliminerait le principal irritant pour les éleveurs de volailles.

Gestion de l'offre et négociations à l'OMC

5^e Forum des partenaires de la Coalition GO5

Les Éleveurs de volailles du Québec ont participé au 5^e Forum des partenaires de la Coalition GO5 qui s'est tenu le 3 juin 2011 à la Maison de l'UPA et qui avait pour thème *Commerce agricole et droit à l'alimentation*. La rencontre réunissait près d'une cinquantaine de personnes représentant les organisations membres de la Coalition, dont La Coop fédérée, Oxfam, Desjardins, la Banque nationale et Option consommateur.

À cette occasion, plusieurs conférenciers ont été invités à s'exprimer sur le sujet. M^e Geneviève Parent, de la Faculté de droit de l'Université Laval et membre fondatrice du nouveau mouvement des *Juristes pour la cohérence*, a présenté l'ébauche d'une convention sur la protection et la promotion de la diversité agricole et agroalimentaire. Le négociateur en chef agricole pour le Canada, M. Gilles Gauthier, a fait le point sur l'état d'avancement des négociations commerciales (OMC et Canada-Union Européenne). M. Serge Lebeau, secrétaire à la Fédération des producteurs d'œufs de consommation du Québec, a rappelé les faits saillants du *Sommet agricole* de Dakar, qui rassemblait à la mi-avril plus de 700 participants en provenance de 30 pays. Et finalement, M. Jean-Paul Faniel, vice-président de la Coalition pour la souveraineté alimentaire, et M. Idriss Etabaâ, coordonnateur commerce et politiques agricoles à l'UPA, ont présenté le bilan 2010 et le plan d'action 2011 de leur organisation respective, compte tenu des enjeux mondiaux actuels. M. Etabaâ a également donné un aperçu de la position du GO5 au sujet du *Projet d'accord économique et commercial global Canada-Union européenne* (AECG) et des accords de commerce intérieur.

Un appel à la cohérence

Au terme du forum, le président de l'UPA et de la Coalition souveraineté alimentaire, M. Christian Lacasse, a expliqué la démarche d'un appel à la cohérence. Après avoir entrepris au Québec la campagne internationale pour le respect du droit à l'alimentation par l'OMC, la Coalition GO5, l'UPA et un groupe d'organisations agricoles canadiennes sous gestion de l'offre ont travaillé à réunir une coalition internationale d'organisations agricoles d'Afrique, d'Asie, d'Europe et d'Amérique, représentant des agriculteurs de près de 50 pays, pour lancer un appel à la cohérence aux gouvernements et parlements du monde afin qu'ils s'engagent à conclure des accords commerciaux équitables, tenant des considérations non

commerciales et compatibles avec leurs autres engagements internationaux envers les droits humains fondamentaux.

Cet appel a été officiellement lancé à l'échelle internationale le 20 juin avant la réunion des ministres de l'agriculture du G20. La Coalition GO5 et ses principaux partenaires de l'agroalimentaire et de la société civile ont fait écho à cet appel en rendant public le 21 juin le texte de l'*Appel à la cohérence* et en le faisant parvenir à tous les élus provinciaux et fédéraux québécois.

Forum public de l'OMC

Du 19 au 21 septembre 2011, une délégation de représentants des GO5 et du SM5, à laquelle s'est joint le 2^e vice-président des PPC, M. Martin Dufresne, a participé au grand forum public 2011 de l'OMC intitulé *Trouver des réponses aux défis du commerce mondial*. Le forum public 2011 a permis aux participants du public, aux représentants de la société civile et aux milieux d'affaires d'exprimer leurs vues sur les solutions qui peuvent être apportées aux principales difficultés que connaît le système commercial.

8^e Conférence ministérielle

La 8^e Conférence ministérielle a eu lieu du 15 au 17 décembre 2011. L'objectif final de cette conférence consistait à renforcer la valeur de l'Organisation mondiale du commerce et devait faire comprendre que l'OMC est beaucoup plus que le *Cycle de Doha*. Les ministres ont reconnu que les négociations étaient dans une impasse et qu'il leur fallait étudier des approches de négociation différentes. Le directeur général de l'OMC, M. Pascal Lamy, qui préside le comité des négociations commerciales, a appelé les membres à travailler de façon pragmatique sur le *Programme de Doha pour le développement* (*Cycle de Doha*) au cours de l'année à venir afin d'identifier les questions susceptibles d'être résolues plus rapidement et de déterminer la manière de traiter les autres questions plus difficiles à régler.

Pour 2012

L'année 2011 a démontré que les négociations à l'OMC piétinent et qu'il en sera vraisemblablement de même en 2012. Cependant, des négociations entre le Canada et l'Europe ainsi que la participation éventuelle du Canada au partenariat transpacifique sont à surveiller durant la prochaine année. Nous allons donc continuer d'oeuvrer au sein du GO5 et également rencontrer les gouvernements provincial et fédéral pour défendre notre système de mise en marché.

Équipe québécoise de contrôle des maladies avicoles

Dépôt des postmortem des éclosions de laryngotrachéite et de mycoplasme

L'Équipe québécoise de contrôle des maladies avicoles (ÉQCMA) a déposé, lors de la réunion de son conseil d'administration du 13 octobre 2011, deux postmortem : le premier sur l'éclosion en 2010 de la laryngotrachéite infectieuse dans les régions de Bellechasse et de la Beauce et le second sur l'éclosion à l'été 2011 de mycoplasme à *Mycoplasma gallisepticum* dans la région de La Présentation et du secteur Saint-Thomas d'Aquin de Saint-Hyacinthe.

Rappelons qu'en août 2010, le conseil d'administration de l'ÉQCMA avait convenu de la pertinence de mener un postmortem sur l'éclosion de laryngotrachéite infectieuse (LTI) survenue à l'été 2010 et de profiter des apprentissages potentiels pour le nouveau mandat qu'il venait d'accorder à l'organisation de gérer tout cas futur de LTI ou de mycoplasme à *Mycoplasma gallisepticum* (MG) dans les troupeaux de volailles au Québec.

Éclosion de la laryngotrachéite infectieuse

Du 18 mai au 28 juillet 2010, les lots de poulets de 20 poulaillers appartenant à 10 éleveurs localisés dans 5 municipalités contigües dans la région de la Beauce et de Bellechasse ont été confirmés infectés par la laryngotrachéite infectieuse LTI.

La LTI étant une maladie pour laquelle il n'existe pas de traitement, la prévention et le contrôle passaient donc par les stratégies de vaccination et de biosécurité. Ainsi, plus de 1,8 million de poulets ont été vaccinés dans 37 poulaillers pendant deux élevages consécutifs après le lot infecté pour finalement éradiquer la maladie quelque six mois après la première éclosion.

Cet épisode de LTI a entraîné des coûts importants pour chacun des intervenants affectés : les éleveurs, les meuniers, les couvoiriers, les transformateurs, les entreprises d'attrapage et les transporteurs d'oiseaux. Le total des coûts et pertes associés à cette éclosion est estimé à 1 972 000 \$ ou 38 ¢ par kilogramme de poids vif basé sur le volume total d'oiseaux provenant des lots infectés et vaccinés.

L'ensemble des pertes et des coûts subi par les éleveurs est évalué à 572 000 \$ ou 11 ¢ par kilogramme de poids vif¹, ce qui représente une moyenne de 6 000 \$ par poulailler dont les poulets ont été infectés ou vaccinés. Les pertes de revenus représentent 73 % de l'ensemble des pertes et coûts aux éleveurs.

Éclosion de mycoplasme à *Mycoplasma gallisepticum*

Le 2 juin 2011, un cas de mycoplasme à *Mycoplasma gallisepticum* (MG) a été confirmé dans un élevage commercial de dindon. La zone à risque comprenait la municipalité de La Présentation et le secteur Saint-Thomas d'Aquin de Saint-Hyacinthe. En ce qui concerne la gestion des oiseaux malades ou à risque, le dernier lot d'oiseaux infecté a été abattu le 20 juin et le dernier lot d'oiseaux, présent sur la ferme au moment de l'infection, a été abattu le 12 août.

Ce qui a bien été

Voici sommairement ce qui a bien été durant la gestion de l'éclosion de ces deux maladies.

- bonne coordination des interventions après des débuts préoccupants;
- effort collectif de collaboration entre les intervenants;
- efforts considérables et mesures de biosécurité rapidement mises en place par chacun;
- éleveurs avicoles de la zone à risque rapidement informés de la situation;
- dans le cas de l'éclosion de mycoplasme, l'infection a été limitée à une seule ferme.

Ce qui est à améliorer

Voici sommairement ce qui est à améliorer concernant la gestion de l'éclosion de ces deux maladies.

- coordination initiale des interventions;
- respect de la confidentialité des informations individuelles qui a parfois nui à la mise en place des différentes actions nécessaires au contrôle de la maladie;
- application des mesures de biosécurité dans certaines circonstances;
- protocole de vaccination.

Déclaration obligatoire de la LTI et de MG en cours d'élaboration

Puisque ces deux maladies avicoles sont très contagieuses et sont en recrudescence au Québec, elles peuvent avoir des impacts économiques importants sur la filière avicole et sur le bien-être des oiseaux infectés. Pour accélérer l'application des mesures de biosécurité et restreindre la maladie sur le site infecté, les membres de l'ÉQCMA, dont les Éleveurs de volailles du Québec, la Fédération des producteurs d'œufs de consommation du Québec et le Syndicat des producteurs d'œufs d'incubation du Québec, prévoient modifier leurs règlements au cours de 2012 de façon à rendre la déclaration de la LTI et de la MG obligatoire par l'éleveur.

Conclusion

Une éclosion de maladie infectieuse telle que la laryngotrachéite infectieuse peut rapidement se propager à de nombreux troupeaux et causer des pertes monétaires importantes. Le cas vécu en 2010 met en évidence l'importance d'une coordination rapide de tout cas déclaré pour informer les éleveurs et les intervenants du secteur avicole de la situation de même que des mesures de biosécurité à mettre en application pour minimiser la propagation potentielle de la maladie.

Afin de profiter des apprentissages à la suite de la gestion de ces deux cas, plusieurs recommandations ont été proposées à l'ÉQCMA et à ses membres. Ensemble, ils détermineront les suites à donner.



¹ Basé sur le poids total des carcasses provenant des lots infectés et vaccinés durant l'éclosion, soit 5 201 883 kg.



Marketing



ANNÉE	POULET		BŒUF		PORC		DINDON		AUTRES		TOTAL PER CAPITA KG
	PER CAPITA KG	PDM* %									
2007	31,7	33%	30,6	32%	25,1	26%	4,5	5%	3,9	4%	95,8
2008	31,7	34%	29,4	32%	23,7	25%	4,7	5%	3,8	4%	93,3
2009	31,4	34%	28,6	31%	23,4	26%	4,6	5%	3,7	4%	91,7
2010	31,1	35%	27,7	31%	21,7	24%	4,4	5%	4,1	5%	89,0
2011**	31,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

*Part de marché **Estimation Source : PPC

Alors que la consommation totale de viande chute sous les 90 kg par personne pour la première fois en plus de 20 ans, le poulet consolide sa position de leader dans un marché globalement en baisse.

Poulet

L'innovation : moteur de croissance

Dans un marché qui mature, la croissance passe par l'innovation et la diversification. Répondre aux besoins de plus en plus pointus de leurs clients et des consommateurs en général est une préoccupation importante des ÉVQ. Des initiatives ont été prises sur deux fronts :

• Poulet élevé sans antibiotiques

Même si les antibiotiques jouent un rôle important dans l'assurance d'un produit sécuritaire pour les consommateurs et le maintien du bien-être et de la santé des animaux, il existe, en Europe comme en Amérique du Nord, un intérêt grandissant pour l'élevage d'animaux sans antibiotiques. Dans ce contexte, il existe une réelle opportunité de marché pour un poulet élevé sans antibiotiques. Mettre en marché un tel produit représenterait un potentiel de diversification intéressant pour l'industrie avicole québécoise.

La filière avicole du Québec a donc initié un test de production à grande échelle de poulets élevés sans antibiotiques. Ce test implique la participation de huit fermes et devrait être complété en 2012. Un comité conjoint formé de membres des ÉVQ, des deux associations d'abattoirs du Québec, de l'AQINAC, de l'Association des couvoiers du Québec, en collaboration avec la Chaire avicole de la Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal, a été mandaté pour superviser le projet.

• Produits de spécialité

Les éleveurs de spécialités peuvent en tout temps profiter du service-conseil offert par le Service du marketing des ÉVQ quant à l'élaboration de nouveaux produits, la commercialisation et la promotion de produits.

Campagne publicitaire : tout le monde aime le poulet

Deux nouveaux messages télé ont été mis en ondes au printemps sous le thème *C'est pas normal de ne pas aimer le poulet*. Cette nouvelle approche a été appréciée pour son humour et sa simplicité. Elle visait surtout à démontrer l'immense popularité du poulet auprès de l'ensemble de la population.

Une campagne publicitaire multiplateforme (magazine, Internet, télé) a été réalisée à l'automne, de septembre à décembre, afin de donner suite aux efforts publicitaires du printemps. Trois cahiers spéciaux ont été publiés dans le magazine *Coup de Pouce*. Le concours de recettes *À la recherche du poulet parfait* a été publicisé dans *Coup de Pouce* et durant l'émission *Un souper presque parfait* à la station de télé V. De nombreuses bannières publicitaires ont été diffusées sur le site www.recettes.qc.ca. Finalement, un effort particulier a été fait auprès des abonnés aux bulletins électroniques de *Coup de Pouce* et www.recettes.qc.ca.

Internet : un incontournable

Près de 350 000 visiteurs uniques ont visité le site www.lepoulet.qc.ca en 2011. Le site demeure un incontournable pour quiconque est à la recherche de recettes, de conseils pratiques et d'information sur l'élevage du poulet au Québec. Huit nouvelles capsules vidéo de recettes ont été ajoutées au site.

Les abonnés du *Club Recettes* sont au nombre de 60 000. Ceux-ci reçoivent chaque mercredi un bulletin électronique rempli de recettes et de concours.

La page Facebook du *Poulet du Québec* compte maintenant plus de 9 000 adeptes. Ces derniers ont pu participer aux concours *J'aime le poulet* et *J'adore cuisiner avec le poulet* qui se sont tenus en mai et en décembre respectivement.

Ces outils de communication électroniques prennent de plus en plus de place dans l'univers des consommateurs et sont en voie de révolutionner la façon dont le *Poulet*

du Québec transmettra à sa vaste clientèle le goût de cuisiner le poulet.

Le Conseil du Poulet du Québec : Y a de quoi être fier

Le Conseil du Poulet (CPQ) qui, rappelons-le, regroupe les entreprises suivantes : Olymel, Exceldor, ÉVQ, PFK et les Rôtisseries St-Hubert, a choisi de mettre en ligne un message publicitaire de 20 secondes, diffusé sur Tou.tv et YouTube. Un concours a aussi été réalisé. Cette campagne du CPQ a rejoint plus de 5 000 000 d'internautes.

Formation : à l'action

En 2011, le chef-cuisinier formateur des ÉVQ a animé plus de 100 ateliers de cuisine s'adressant principalement aux écoles de cuisine et aux consommateurs. Il a aussi participé aux conversations tenues sur la page Facebook du *Poulet du Québec* en offrant conseils variés et recettes appétissantes à nos adeptes.

Magazines de recettes : de quoi mettre l'eau à la bouche

En 2011, les trois magazines recettes virtuels créés l'année précédente ont été imprimés et offerts aux consommateurs dans le cadre de plusieurs activités. De plus, quatre nouveaux fascicules virtuels ont été créés et mis en ligne sur www.lepoulet.qc.ca.

Ces magazines de recettes ont été mis en vedette dans nos infolettres hebdomadaires et sur la page Facebook du *Poulet du Québec*.

Commandites provinciales :

les Fêtes gourmandes de Lanaudière

Dans le cadre des *Fêtes gourmandes de Lanaudière*, le *Bistro Chez Plume*, a connu, pour sa 5^e année consécutive, un grand succès. Au menu du *Bistro*, nous avons cette année plusieurs combats de chefs et des démonstrations culinaires. La Mère Michèle, le chef des ÉVQ et des chefs invités se sont distingués lors de cet événement qui a attiré 17 000 visiteurs.

Le sceau de provenance du Poulet du Québec : l'utilisation se répand

Les ÉVQ ont créé un sceau de provenance pouvant être utilisé par nos partenaires commerciaux pour identifier le *Poulet du Québec* sur leurs produits. Un nouveau partenaire s'est ajouté en 2011 : Les Rôtisseries Au Coq.

Une bandelette de comptoir incitant les gens à choisir une marque arborant le sceau a été installée dans les supermarchés IGA en 2011.

2012 : Les priorités

Les programmes prioritaires viseront à :

- faire du *Poulet du Québec* une marque forte et différenciée;
- renforcer les attributs positifs du poulet auprès des consommateurs et des influenceurs;
- maintenir l'excellente réputation dont jouissent les éleveurs auprès du public;
- poursuivre notre partenariat avec l'industrie (transformateurs, restaurateurs, détaillants).



Dindon

Ventes au détail et dans le secteur HRI : croissance en 2011

Les ventes au détail de découpes et de produits surtransformés ont connu une croissance au Québec en 2011. Les découpes ont progressé de 105 % tandis que le surtransformé augmentait de 3 % (source : Ipsos Reid) surpassant ainsi la croissance canadienne durant cette même période. Autre donnée intéressante : le nombre de foyers québécois disant consommer du dindon a lui aussi progressé.

Le marché québécois de la restauration et des services alimentaires, quant à lui, a connu une hausse de 4 % en volume au cours des neuf premiers mois de 2011 (source : Direct Link).

Plan de commercialisation : innovation et accent accru sur les découpes

Olymel, durant cette dernière année d'une entente de trois ans qui nous lie à elle, a connu sa plus forte croissance de vente des dernières années (produits de 3^e transformation) grâce à de nouveaux produits et à des gains réalisés principalement au Québec, en Ontario et dans les Prairies.

Grâce au Plan, Exceldor a maintenu ses efforts sur la promotion du dindon *Cuire Congelé*, de plus en plus populaire auprès des consommateurs.

Le courtier Clark Drouin Lefebvre (CDL) a concentré ses efforts sur la promotion des découpes génériques au détail et sur la promotion du dindon dans les services alimentaires. Promouvoir avec succès les découpes fraîches pourrait permettre de faire du dindon une viande consommée de façon plus régulière.

L'objectif ultime du Plan demeure de stimuler la croissance de la consommation *per capita*, de générer de la production additionnelle et ainsi de permettre au Québec de renforcer sa position concurrentielle au Canada.

Internet : un outil puissant et efficace

Le site www.ledindon.qc.ca s'est enrichi de sept nouvelles capsules vidéo informatives sur la préparation et la cuisson du dindon. La section spéciale du *Péché dindon* qui avait connu un fort succès en 2010 a été remise

en ligne en décembre. S'inspirant des sept péchés capitaux, le site s'attarde à déterminer quel est le péché dindon des utilisateurs. Recettes de circonstance et vins d'accompagnement sont alors proposés à l'internaute.

La page Facebook du *Dindon du Québec* compte près de 6 000 adeptes.

Les services alimentaires : segment important

Plusieurs promotions ont été réalisées en 2011 avec le courtier CDL : 675 dans des cafétérias du réseau institutionnel, 412 dans des cafétérias du réseau de la santé et neuf dans des comptes de sandwicheries.

Promotion : des commandites de produits efficaces

Le Dindon du Québec a commandité 27 événements en 2011. Parmi ceux-ci, notons le Gala des Moissons, la Cabane à sucre urbaine du Vieux-Montréal, le congrès du Cercle de Fermières du Québec et le dîner de la Fondation OLO.

Les commandites de produits demeurent un moyen très efficace de faire connaître le dindon tant aux consommateurs qu'aux organisations qui tiennent ces événements ainsi qu'aux chefs qui préparent les repas.

Commandites provinciales :

les Fêtes gourmandes de Lanaudière

Le Dindon du Québec a partagé la vedette avec *Le Poulet du Québec* au *Bistro Chez Plume* dans le cadre des *Fêtes gourmandes de Lanaudière*.

Diététistes : les ambassadrices du dindon

Un effort particulier a été fait pour informer les diététistes du Québec des vertus du dindon. Une journée de formation incluant une visite à la ferme et un atelier de cuisine a été organisée en novembre. Des brochures pouvant être remises à leur clientèle ont été distribuées sur demande en mars.

Promotion en épicerie : Martin Drainville et le dindon

Plusieurs activités de promotion réalisées avec la participation du sympathique porte-parole Martin Drainville ont permis de mettre de l'avant les découpes de dindon chez Metro et IGA durant l'été (*Le Dindon du Québec, au barbecue*,

c'est autrement bon!) et à l'automne (*Le Dindon du Québec, rôti, mijoté, braisé, c'est autrement bon!*). Matériel promotionnel, annonces circulaires et coupons-rabais ont supporté ces événements.

Formation : à l'action

En 2011, le chef-cuisinier formateur des ÉVQ a animé plus de 100 ateliers de cuisine s'adressant principalement aux écoles de cuisine et aux consommateurs. Il a aussi participé aux conversations tenues sur la page Facebook du *Dindon du Québec* en offrant conseils variés et recettes appétissantes à nos adeptes.

Magazines de recettes : donner le goût du dindon

Trois nouveaux magazines virtuels ont été créés et mis en ligne sur www.ledindon.qc.ca. De plus, un magazine imprimé a été produit et offert aux consommateurs dans le cadre de plusieurs activités.

2012 : Les priorités

Les programmes prioritaires viseront à :

- accélérer le développement du secteur HRI;
- générer des ventes accrues au détail (découpes génériques fraîches);
- stimuler le développement de nouveaux produits.



Communications



Outils de communication

Virage écologique du *Provoqué*

Le *Provoqué* est maintenant disponible en version électronique. Ce virage permet de réduire la quantité de papier nécessaire à l'impression du bulletin et d'informer plus rapidement les lecteurs.

Capsules vidéo sur l'élevage de la volaille

Quatre capsules vidéo sur l'élevage du poulet et du dindon ont été mises en ligne sur le site www.volaillesduquebec.qc.ca. Ces capsules s'adressent à un public large et traitent du bien-être des oiseaux et de la salubrité à la ferme, de l'utilisation judicieuse des antibiotiques, de la valeur écologique de la volaille et des mérites de la gestion de l'offre.

Relations de presse

Le Service du marketing et des communications maintient une relation étroite avec les médias. Au besoin, il rédige et diffuse des outils de communication, organise des conférences de presse et prépare et accompagne les porte-parole. En 2011, les médias ont été particulièrement intéressés par le bien-être animal, la production de poulet sans antibiotiques, l'antibiorésistance, le poulet de type végétal et la gestion de l'offre.

Réunions d'information

Plusieurs séances d'information destinées aux éleveurs ont été organisées au cours de l'année.

Assemblée générale spéciale dindon

Lors d'une assemblée générale spéciale tenue à Trois-Rivières le 19 avril 2011, les éleveurs de dindon ont été invités à se prononcer entre un projet de vente centralisée du quota basé sur une mécanique d'enchère à demande tronquée ou une enchère avec plafond. C'est majoritairement que l'enchère à demande tronquée a été retenue.

Cette journée a couronné un long processus de travail amorcé le 10 février 2010 par le comité des éleveurs de dindon, auquel tous les éleveurs de dindon du Québec ont été appelés à participer, à trois reprises, par le biais d'assemblées générales. Ces multiples séances de consultation et d'échange avaient pour but d'évaluer plusieurs options sous l'angle de leur impact sur les transactions de quota ainsi que sur la structure des fermes. Cette démarche a permis aux ÉVQ de préparer un projet de vente centralisée qui répond aux préoccupations de la majorité des éleveurs.





Assemblée d'information dindon

Une assemblée d'information pour les éleveurs de dindon a eu lieu le 26 octobre 2011 à Drummondville. Elle portait principalement sur les dossiers nationaux tels que la politique nationale d'allocation et sur les modalités du système de vente centralisée de quota de dindon décidées en assemblée générale spéciale du 19 avril 2011.

Réunion d'information poulet

Une réunion d'information pour les éleveurs de poulet s'est tenue le 2 novembre 2011 à Saint-Hyacinthe. Ont été abordés les dossiers en cours au niveau national, la réglementation, le projet de vente centralisée de quota de poulet, la politique de location des quotas et la *Convention de mise en marché*.

Assemblée générale spéciale poulet

Plus de 300 personnes ont participé à l'assemblée générale spéciale tenue le 24 novembre 2011 à Drummondville. Les délégués, appelés à choisir par vote entre une enchère de quota à demande tronquée ou une enchère avec un plafond à la valeur du quota, se sont prononcés majoritairement en faveur d'une enchère avec plafond.

L'assemblée a également été ponctuée de plusieurs votes des délégués sur des modifications au projet qui était présenté.

Réunion d'été des PPC

Nous avons accueilli les participants à la réunion d'été des Producteurs de poulet du Canada (PPC). Celle-ci s'est tenue du 10 au 15 juillet dernier au Manoir Richelieu, à La Malbaie. Près de 150 représentants des PPC, des offices provinciaux, de l'industrie et d'organismes gouvernementaux se sont réunis pour échanger sur les enjeux de l'heure. Parmi ces enjeux figuraient l'allocation de la période A-107, l'élaboration d'un protocole d'approvisionnement en situation d'urgence, le marché des grains et l'augmentation du prix de la moulée et, finalement, le dossier de la croissance différentielle.

Dépôt du Livre vert à la CAPERN

Les Éleveurs de volailles du Québec ont déposé le 15 août 2011 leur mémoire à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN) dans le cadre de la consultation sur le Livre vert pour une politique bioalimentaire : *Donner le goût du Québec*.

Dans leur mémoire, les ÉVQ ont fait valoir leur rôle de catalyseur des initiatives et du développement de la filière avicole québécoise de même que leur importance économique incontournable. Ils y présentaient également les orientations et les objectifs applicables au secteur de la volaille. Enfin, ils démontraient de quelle façon, par leurs activités, ils favorisent le développement de la filière en répondant aux demandes des consommateurs, en maintenant des fermes familiales rentables et en générant des retombées économiques en région.

Les grands enjeux tels qu'identifiés par les ÉVQ dans leur mémoire sont les suivants : les circuits courts de commercialisation, la gouvernance et l'accréditation unique. Selon les ÉVQ, un système de gestion de l'offre équitable, efficace et transparent doit s'appuyer sur l'encadrement de la totalité de la production. Les circuits courts de commercialisation doivent aussi être desservis à même la mise en marché structurée existante. Enfin, il est nécessaire de conserver la représentation actuelle au sein des instances décisionnelles en place tout comme le principe d'accréditation unique.

Les audiences publiques ont débuté le 12 septembre 2011 à l'Assemblée nationale à Québec. Au moment d'aller sous presse, les ÉVQ attendaient toujours d'être entendus lors de ces audiences.

Rappelons que le Livre vert a été déposé le 7 juin 2011 par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. Pierre Corbeil.

Activités

Mois de la moustache (Novembre)

Les éleveurs de dindon se sont associés à la campagne de financement annuelle du *Mois de la Moustache* (Novembre) qui était coprésidée par MM. Michaël Boulay, Pierre-Luc Leblanc et Laurent Mercier Jr.

Plusieurs activités de financement ont été organisées dont un souper-bénéfice suivi d'un encan d'objets précieux qui a accueilli près de 160 convives le 23 novembre 2011 à Drummondville. M. Jean Pagé, journaliste sportif bien connu, a participé à cette activité à titre de conférencier.

Au total, les éleveurs de dindon ont récolté 17 880 \$ en dons. Les fonds recueillis au Canada sont consacrés à des programmes directement dirigés par Movember et Cancer de la prostate Canada.

Album-souvenir du 40^e : prix Mérites rédactionnels SQRP

Les Éleveurs de volailles du Québec ont remporté pour une deuxième fois un prix pour leur album-souvenir du 40^e anniversaire des ÉVQ intitulé *Le savoir-faire et la détermination : l'histoire des Éleveurs de volailles du Québec*. Ainsi, le 20 octobre dernier, nous avons remporté le prix *Mérites rédactionnels* de la Société québécoise de la rédaction professionnelle (SQRP), dans la catégorie *Brochure ou dépliant*.

Selon le jury, formé de trois membres agréés de la SQRP, l'album-souvenir présente une matière abondante, judicieusement organisée, et rédigée dans une langue dynamique de belle tenue.



L'INDUSTRIE DE LA VIANDE

ÉLEVEURS DE VOLAILLES À l'avant-garde depuis 40 ans

PAR PATRICK BELLEROSÉ

DEPUIS 1971, LES ÉLEVEURS DE POULETS ET DE DINDONS BÉNÉFICIENT DES FAMEUX « QUOTAS » QUI PERMETTENT DE RÉGLER LE PRIX DE LEUR VOLAILLE. VÉRITABLE BOUÉE DE SAUVETAGE POUR L'INDUSTRIE, LA MESURE A MÊME RÉSISTÉ AUX ASSAUTS DE LA MONDIALISATION.

Personnel des ÉVQ



1 DIRECTION GÉNÉRALE ET ADMINISTRATION – **Isabelle Bolduc**, commis-secrétaire_ **Marcel Coulombe**, directeur général adjoint et responsable du Service contingentement_ **Claire Duhamel**, commis-secrétaire-réceptionniste_ **Pierre Fréchette**, directeur général_ **Sylvie Grenier**, secrétaire_ **Réjeanne Halde**, secrétaire administrative_ **Mélanie Savard**, adjointe à l'administration_ **Thi Bich Thu Tran**, technicienne comptable 2 MARKETING ET COMMUNICATIONS – **Monique Daigneault**, agente de publicité et promotion_ **Christian Dauth**, directeur_ **Christiane Jetté**, adjointe administrative_ **Marylène Jutras**, agente de communication 3 AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET PROGRAMMES – **Dany Provençal**, directeur 4 PROGRAMMES À LA FERME (PASAF et PSA) – **Nathalie Robin**, agente de formation 5 CONTINGEMENT – **Élaine D'Adamo**, responsable de l'intégrité des données_ **Chantal Fortin**, coordonnatrice_ **Maryse Gagnon**, responsable des guides de production_ **Louise Garon**, responsable du secteur dindon_ **Lina Peterkin**, responsable des transferts et des bilans_ **Sabrina Plourde**, commis_ **Odile Putod**, secrétaire 6 VÉRIFICATIONS, INSPECTIONS ET ENQUÊTES – **Jean-Louis Berthiaume**, **André Poitevin**, **Léo Roy**, inspecteurs.

Au service des éleveurs de volailles

Le personnel des Éleveurs de volailles du Québec est réparti à l'intérieur de divers services.

Direction générale - Organise, planifie et contrôle toutes les activités en vue de l'atteinte des objectifs établis par le conseil d'administration.

Administration - Planifie, gère et coordonne toutes les activités reliées aux ressources administratives, financières, humaines et matérielles.

Marketing et communications – Est responsable de la communication liée au produit et principalement conçue pour favoriser la consommation de poulet et de dindon du Québec. Ce service est également responsable de la communication d'entreprise qui s'adresse à la fois au grand public, aux éleveurs et à l'ensemble des intervenants de l'industrie.

Affaires économiques et programmes – Fournit une vision macro-économique du secteur avicole dans son ensemble. Développe, analyse, interprète et vulgarise un ensemble de données économiques.

Contingement - Voit à l'application et à l'administration des règlements et des conventions sur la mise en marché de la volaille au Québec.

Syndicats régionaux

01 Syndicat des éleveurs de volailles Outaouais–Laurentides

Secrétaire : Luc Fuoco
15, chemin de la Grande-Côte, bur. 200
Saint-Eustache (Québec) J7P 5L3
Tél. : 450 472-0440 Téléc. : 450 472-8386
Courriel : lfuoco@upa.qc.ca

02 Syndicat des éleveurs de volailles de Lanaudière

Secrétaire : Claude Laflamme
110, rue Beaudry Nord
Joliette (Québec) J6E 6A5
Tél. : 450 753-7486 Téléc. : 450 759-7610
Courriel : claflamme@upa.qc.ca

03 Éleveurs de volailles de la Mauricie

Secrétaire : Josée Tardif
230, rue Vachon
Trois-Rivières (Québec) G8T 8Y2
Tél. : 819 378-4033 Téléc. : 819 371-2712
Courriel : jtardif@upa.qc.ca

04 Éleveurs de volailles de la région de Québec

Secrétaire : Nadia Forget
5185, rue Rideau, C.P. 4000
Québec (Québec) G2E 5S2
Tél. : 418 872-0770 Téléc. : 418 872-3386
Courriel : nforget@upa.qc.ca

05 Éleveurs de volailles du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Secrétaire : Michel Bernard
3635, rue Panet
Jonquière (Québec) G7X 8T7
Tél. : 418 542-5666 Téléc. : 418 542-3011
Courriel : mbernard@upa.qc.ca

06 Les Éleveurs de volailles de la région de Saint-Jean–Valleyfield (UPA)

Secrétaire : Lazar Aguiar
6, rue du Moulin
Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0
Tél. : 450 454-5115 Téléc. : 450 454-6918
Courriel : laguiar@upa.qc.ca

07 Éleveurs de volailles de la Montérégie-Est

Secrétaire : André Young
3800, boul. Casavant Ouest
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8E3
Tél. : 450 774-9154 Téléc. : 450 778-3797
Courriel : ayoung@upa.qc.ca

08 Éleveurs de volailles du Centre-du-Québec

Secrétaire : Marc Dessureault
1940, rue des Pins
Nicolet (Québec) J3T 1Z9
Tél. : 819 293-5838 Téléc. : 819 293-6698
Courriel : marcdessureault@upa.qc.ca

09 Éleveurs de volailles de l'Estrie

Secrétaire : Robert Trudeau
4300, boul. Bourque
Sherbrooke (Québec) J1N 2A6
Tél. : 819 346-8905 Téléc. : 819 346-2533
Courriel : rtrudeau@upa.qc.ca

10 Éleveurs de volailles de la Beauce

Secrétaire : Alain Roy
2550, 127^e Rue
Saint-Georges-Est (Québec) G5Y 5L1
Tél. : 418 228-5588 Téléc. : 418 228-3943
Courriel : alainroy@upa.qc.ca

11 Syndicat des éleveurs de volailles de la Côte-du-Sud

Secrétaire : Micheline Garon
1120, 6^e Avenue, bur. 100
La Pocatière (Québec) G0R 1Z0
Tél. : 418 856-3044 Téléc. : 418 856-5199
Courriel : michelinegaron@upa.qc.ca



formation initiation

États financiers au 31 décembre 2011

25	Rapport de l'auditeur indépendant
26	Produits et charges cumulés
26 à 28	Produits, charges et soldes de fonds Fonds d'administration du plan conjoint Fonds de pénalité du poulet Fonds de pénalité du dindon Fonds de promotion du poulet Fonds de promotion du dindon
29	Évolution des soldes de fonds
30	Flux de trésorerie
30	Bilan
32 à 34	Notes complémentaires

Rapport de l'auditeur indépendant Aux membres de Éleveurs de volailles du Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'organisme Éleveurs de volailles du Québec, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2011 et les états des produits, charges et soldes de fonds, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit assortie d'une réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

Les produits de remises brutes de contributions ne se prêtent pas à un audit complet à l'aide des procédés d'audit généralement reconnus du Canada. Les produits de remises brutes de contributions sont fondés sur les rapports des acheteurs et il est impossible de déterminer si ces produits correspondent à tous ceux auxquels l'organisme a droit. En conséquence, notre audit de ces produits s'est limitée à la comparaison des produits inscrits aux registres comptables avec le nombre de kilogrammes de volailles déclaré à l'organisme par les acheteurs et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des remises brutes de contributions, à l'insuffisance des produits par rapport aux charges, à l'actif à court terme et aux soldes de fonds.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans le paragraphe sur le Fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme Éleveurs de volailles du Québec au 31 décembre 2011 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Rajmunde Lalabot, Jean I. Koutouy S.E.N.C.R.L.

Brossard, le 28 mars 2012

FONDS DE PÉNALITÉ - POULET**PRODUITS, CHARGES ET SOLDE DE FONDS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2011****PRODUITS**

Pénalités

Autres produits

CHARGES

Honoraires relatifs aux pénalités

EXCÉDENT DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES

Solde de fonds au début

Affectation au fonds de promotion du poulet

Solde de fonds à la fin

*Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers et la note 3 fournit d'autres informations sur les produits et charges.***FONDS DE PÉNALITÉ - DINDON****PRODUITS, CHARGES ET SOLDE DE FONDS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2011****PRODUITS**

Pénalités

CHARGES

Honoraires juridiques

EXCÉDENT DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES

Solde de fonds au début

Solde de fonds à la fin

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers et la note 3 fournit d'autres informations sur les produits et charges.

	2011	2010
	\$	\$
	237 532	76 051
	213	-
	237 745	76 051
	8 730	27 293
	229 015	48 758
	1 936 089	1 887 331
	(500 000)	-
	1 665 104	1 936 089
	2011	2010
	\$	\$
	3 404	4 794
	1 102	-
	2 302	4 794
	331 460	326 666
	333 762	331 460

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2011

								2011
								\$
	Fonds d'administration du plan conjoint	Fonds de pénalité poulet	Fonds de pénalité dindon	Total des fonds non affectés	Investi en immobili- sations	Fonds de promotion du poulet affecté	Fonds de promotion du dindon affecté	Total
Solde au début	943 773	1 936 089	331 460	3 211 322	500 748	40 724	2 082 620	5 835 414
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(497 725)	229 015	2 302	(266 408)	(19 692)	(316 887)	(560 445)	(1 163 432)
Acquisitions d'immobilisations	(219 944)	–	–	(219 944)	219 944	–	–	–
Virement Interfonds (note 4)	–	(500 000)	–	(500 000)	–	500 000	–	–
Solde à la fin	226 104	1 665 104	333 762	2 224 970	701 000	223 837	1 522 175	4 671 982

								2010
								\$
	Fonds d'administration du plan conjoint	Fonds de pénalité poulet	Fonds de pénalité dindon	Total des fonds non affectés	Investi en immobili- sations	Fonds de promotion du poulet affecté	Fonds de promotion du dindon affecté	Total
Solde au début	1 453 470	1 887 331	326 666	3 667 467	298 436	320 786	2 122 052	6 408 741
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(287 047)	48 758	4 794	(233 495)	(20 338)	(280 062)	(39 432)	(573 327)
Acquisition d'immobilisations	(222 650)	–	–	(222 650)	222 650	–	–	–
Solde à la fin	943 773	1 936 089	331 460	3 211 322	500 748	40 724	2 082 620	5 835 414

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2011**ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT**

Insuffisance des produits par rapport aux charges

Éléments hors caisse

Amortissement des immobilisations

Variations d'éléments du fonds de roulement (note 5)

Sorties nettes de fonds

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Placements et avances

Cession de placements et d'avances

Immobilisations

Retractions nettes de fonds

AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE

Encaisse au début

Encaisse à la fin

*Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.***BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2011****ACTIF**

Actif à court terme

Encaisse

Débiteurs (note 6)

Frais payés d'avance

Placements et avances (note 7)

Immobilisations (note 8)

Dépôt - loyer

PASSIF

Passif à court terme

Comptes fournisseurs et charges à payer

Subventions reportées (note 10)

SOLDES DE FONDS

Non affectés

Investis en immobilisations

Affectés

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,



Jean-Paul Bouchard, administrateur



Yves Campeau, administrateur

	2011	2010
	\$	\$
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(1 163 432)	(573 327)
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations	19 692	20 338
	(1 143 740)	(552 989)
Variations d'éléments du fonds de roulement (note 5)	(109 861)	341 024
Sorties nettes de fonds	(1 253 601)	(211 965)
	(3 863 133)	(4 363 000)
Placements et avances		
Cession de placements et d'avances	4 363 000	4 870 500
Immobilisations	(219 944)	(222 650)
Retractions nettes de fonds	279 923	284 850
	(973 678)	72 885
Encaisse au début	1 888 387	1 815 502
Encaisse à la fin	914 709	1 888 387
	2011	2010
	\$	\$
Actif à court terme		
Encaisse	914 709	1 888 387
Débiteurs (note 6)	767 656	508 547
Frais payés d'avance	36 273	13 283
	1 718 638	2 410 217
Placements et avances (note 7)	3 863 133	4 363 000
Immobilisations (note 8)	701 000	500 748
Dépôt - loyer	149 762	149 762
	6 432 533	7 423 727
Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer	1 760 551	1 514 450
Subventions reportées (note 10)	-	73 863
	1 760 551	1 588 313
Solde de fonds non affectés	2 224 970	3 211 322
Investis en immobilisations	701 000	500 748
Solde de fonds affectés	1 746 012	2 123 344
	4 671 982	5 835 414
	6 432 533	7 423 727

connection motivation



Éleveurs de volailles du Québec

Notes complémentaires au 31 décembre 2011

1 - Statuts et objectif de l'organisme

L'organisme est constitué en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels du Québec. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et est exempté des impôts sur le revenu. L'organisme a pour objectif d'administrer le plan conjoint des éleveurs de volailles du Québec, créé en vertu de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche du Québec.

2 - Principales méthodes comptables

Base de présentation

Les états financiers sont préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur. Aucune information sur la juste valeur n'est présentée lorsque la valeur comptable correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures de l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

L'organisme a choisi d'appliquer les recommandations du chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés* relativement à la présentation et aux informations à fournir afférentes aux instruments financiers.

Lors de la comptabilisation initiale, tous les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur. Par la suite, les actifs et les passifs financiers sont évalués et comptabilisés comme il est décrit ci-après.

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur et les variations qui en découlent sont comptabilisées à l'état des produits et charges. Les variations de la juste valeur comptabilisées à l'état des produits et charges incluent les produits d'intérêts ainsi que les gains ou pertes réalisés et non réalisés, et sont présentées au poste Produits d'intérêts.

Lors de leur comptabilisation initiale, les dépôts à terme et les avances à l'Union des producteurs agricoles (UPA) sont désignés par l'organisme comme étant détenus à des fins de transaction parce que l'organisme juge que l'information financière générée par ce classement est plus pertinente pour les prises de décision et qu'elle permet de mieux évaluer la performance de l'organisme.

Prêts et créances, et autres passifs financiers

Les prêts et créances et les autres passifs financiers sont évalués au coût après amortissement calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

Comptabilité par fonds

L'organisme applique la méthode de la comptabilité par fonds et utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Les états financiers comprennent les fonds suivants :

- Le fonds d'administration du plan conjoint, incluant les activités syndicales, présente les produits et les charges afférents aux activités quotidiennes de l'organisme;
- Le fonds de pénalité – poulet et le fonds de pénalité – dindon présentent les produits et les charges afférents aux pénalités provinciales et nationales;
- Le fonds de promotion du poulet et le fonds de promotion du dindon présentent les produits et les charges liés à la promotion des marchés de la volaille.

Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits du fonds approprié au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les produits de remises brutes de contributions sont constatés selon le nombre de kilogrammes de production et lorsque le montant est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits de pénalités sont constatés au moment où ils sont mesurables, c'est-à-dire sur la base des encaissements.

Les produits d'intérêts sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et sont comptabilisés au poste Produits d'intérêts à l'état des produits et charges.

Les autres produits sont constatés à titre de produits du fonds approprié lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les montants reçus ou facturés qui ne satisfont pas aux critères de constatation des produits sont inscrits à titre de produits reportés.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants :

	Taux
Mobilier et agencements	20 %
Équipement informatique et logiciels	30 %

Régime de retraite

La méthode de comptabilisation des régimes à cotisations déterminées est appliquée au régime de retraite. Celui-ci constitue un régime interentreprises à prestations déterminées pour lequel l'organisme ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la méthode de comptabilisation des régimes à prestations déterminées.

3 - INFORMATIONS SUR LES PRODUITS ET CHARGES

Amortissement des immobilisations
Charge relative au régime de retraite

4 - VIREMENT INTERFONDS

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a affecté un montant de 500 000 \$ à des fins de promotion du poulet à même le fonds de pénalité – poulet.

5 - INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations d'éléments du fonds de roulement se détaillent comme suit :

Débiteurs
Frais payés d'avance
Comptes fournisseurs et charges à payer
Subventions reportées

6 - DÉBITEURS

Prêts et créances
Comptes clients - Abattoirs et autres
Prêts et avances aux employés, sans intérêt
Subventions à recevoir d'un organisme sans but lucratif
Actifs financiers désignés comme étant détenus à des fins de transaction
Intérêts courus

Au 31 décembre 2011, deux clients représentent 59% des prêts et créances des abattoirs et autres (64% en 2010).

7 - PLACEMENTS ET AVANCES

Placements et avances désignés comme étant détenus à des fins de transaction
Dépôts à terme, échéant jusqu'en mars 2013 (en mars 2011 pour 2010)
Avances à L'UPA, encaissables sur demande, échéant jusqu'en octobre 2012 (en octobre 2011 pour 2010)

Afin de se soumettre aux exigences des offices canadiens de commercialisation du poulet et du dindon, l'organisme leur a donné en garantie des lettres de garantie d'une valeur nominale de 848 000 \$ relativement au respect des contingents établis. Ces lettres sont garanties par les dépôts à terme au montant de 863 133 \$ (1 363 000 \$ en 2010).

La juste valeur des placements est équivalente à la valeur comptable étant donné qu'ils échoient au cours du prochain exercice.

8 - IMMOBILISATIONS

Mobilier et agencements
Équipement informatique
Logiciels
Logiciels en cours de développement

	2011	2010
	\$	\$
	19 692	20 338
	99 829	69 059
	(259 109)	140 768
	(22 990)	16 741
	246 101	109 652
	(73 863)	73 863
	(109 861)	341 024
	653 789	473 697
	5 185	5 185
	71 107	-
	37 575	29 665
	767 656	508 547

	2011
Taux d'intérêt %	Valeur du marché \$
1,075 à 1,20	863 133
1,6 à 2,03	3 000 000
	3 863 133

	2010
Taux d'intérêt %	Valeur du marché \$
0,7 à 1	1 363 000
1,038 à 1,97	3 000 000
	4 363 000

	2011		
	\$		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
Mobilier et agencements	195 666	193 616	2 050
Équipement informatique	206 767	199 773	6 994
Logiciels	968 909	951 234	17 675
Logiciels en cours de développement	674 281	-	674 281
	2 045 623	1 344 623	701 000

	2010		
	\$		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	195 260	192 508	2 752
	200 951	192 717	8 234
	981 607	957 194	24 413
	465 349	-	465 349
	1 843 167	1 342 419	500 748

9 - COMPTES FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

Les comptes fournisseurs et charges à payer sont classés dans la catégorie des autres passifs financiers.

10 - SUBVENTIONS REPORTÉES

Cette somme correspond à la contribution financière reçue d'Agriculture et Agroalimentaire Canada dans le cadre du projet « Tests de production à grande échelle de poulets sans antibiotique », lequel a débuté en 2010 à la suite de l'obtention de l'approbation d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Solde au début

Montant encaissé au cours de l'exercice

Montant constaté à titre de revenu au cours de l'exercice

Solde à la fin

11 - OPÉRATIONS CONCLUES AVEC UN ORGANISME APPARENTÉ

L'UPA a facturé 796 616 \$ à titre de frais d'affiliation, d'informatique, de loyer et de frais divers (758 543 \$ en 2010). L'UPA a, entre autres, la fonction de promouvoir, de défendre et de développer les intérêts économiques et sociaux de l'organisme.

Au 31 décembre 2011, l'organisme a un solde de 88 814 \$ à payer à L'UPA (90 711 \$ en 2010). De plus, l'organisme a versé à L'UPA un dépôt de loyer de 149 762 \$ présenté au bilan à titre de Dépôt – loyer.

Ces opérations ont été conclues dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les parties.

12 - OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, ET RISQUES FINANCIERS

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

L'organisme est exposé à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses activités de fonctionnement et d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de l'organisme.

L'organisme ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'organisme est exposé ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

Risque de taux d'intérêt

Les placements et les avances portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Les autres actifs et passifs financiers de l'organisme ne présentent pas de risque de taux d'intérêt étant donné qu'ils ne portent pas intérêt.

L'organisme n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Risque de crédit

En règle générale, la valeur comptable au bilan des actifs financiers de l'organisme exposés au risque de crédit, après déduction des provisions applicables pour pertes, représente le montant maximum du risque de crédit auquel l'organisme est exposé :

– Encaisse et dépôts à terme :

L'encaisse et les dépôts à terme proviennent d'institutions financières reconnues. Les administrateurs considèrent que ces actifs financiers sont à faible risque;

– Débiteurs et avances à l'UPA :

Le risque de crédit de l'organisme provient principalement des débiteurs et des avances à l'UPA. L'organisme n'exige pas de garantie des producteurs ou de l'UPA. Le solde des débiteurs est géré et analysé de façon continue et, de ce fait, l'exposition de l'organisme aux créances douteuses n'est pas importante et aucune provision pour perte n'a été comptabilisée.

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant d'encaisse et à s'assurer que l'organisme dispose de sources de financement sous la forme d'emprunts bancaires d'un montant autorisé suffisant. L'organisme établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

2011
\$
73 863
16 600
(90 463)
-

2010
\$
-
76 983
(3 120)
73 863

Rapport du comité de vérification



Le comité de vérification a tenu une rencontre à la fin de l'année financière afin d'examiner les résultats finaux de l'exercice 2011 des Éleveurs de volailles du Québec. À cette occasion, ils ont rencontré les auditeurs indépendants mandatés par l'assemblée générale annuelle des Éleveurs de volailles du Québec. Les membres ont pu prendre connaissance des résultats et de l'état des différents fonds administrés, soit le fonds d'administration du *Plan conjoint*, le fonds de promotion du poulet, le fonds de promotion du dindon ainsi que les fonds de pénalités.

Les membres ont également examiné le bilan et l'état de l'évolution de la situation financière et ont discuté des différentes conventions comptables utilisées en 2011 ainsi que des notes complémentaires présentées à l'état financier. Les auditeurs indépendants ont fait le point sur les différents dossiers avec les membres du comité de vérification et ont répondu aux questions des membres du comité.

Membres du comité de vérification :

M. **Jean-Paul Bouchard**, Québec

M. **Denis Charrois**, Côte-du-Sud

Mme **Jo Anne Cyr**, Estrie

Crédits

Rapport annuel 2011 Les Éleveurs de volailles du Québec

555, boul. Roland-Therrien, bureau 250
Longueuil (Québec) J4H 4G1

Téléphone : 450 679-0530

Télécopieur : 450 679-5375

Courriel : evq@upa.qc.ca

Site Internet : www.volaillesduquebec.qc.ca

Affiliés à l'Union des producteurs agricoles

Design graphique : **McKay+Couture**

Impression : **Sisca - solutions d'affaires**

